

Séance du 13 octobre 2014
Convocation du 6 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le treize octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Muriel CHARLES-MACE, Alain MAUREL, Patrice BEAUVILAIN, Frédéric HACQUARD, Alain MILHAU, Anne-Marie THERON, Marie-Christine BASTIE, Agnès RULL, Christian MIQUEL.

Conseillers représentés : Nadine ROUGE par Marie-Christine BASTIE

Conseillers absents : Dominique ANDRIEU, Henri ROUILLON, Gaëlle NONO,

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Monsieur Frédéric HACQUARD est désigné secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 23 septembre est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

§ 1 Urbanisation RD 16 - Aménagements Sécuritaires Avenue Tolosane

La commune est inscrite sur le programme départemental 2014 pour l'urbanisation de l'Avenue Tolosane RD16 - sécurisation entre l'école et le complexe sportif.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que tous les travaux réalisés sur le domaine routier du Département doivent faire l'objet d'une convention qui a pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération sur l'emprise de la route départementale ainsi que les modalités d'entretien des ouvrages, équipements et aménagements réalisés.

Ces travaux prévoient un renfort de structure à l'entrée du groupe scolaire en 1^{ère} tranche ainsi que la réalisation d'une continuité piétonne jusqu'au complexe sportif avec six places de stationnement en 2^{ème} tranche. La signature de cette convention conditionne l'attribution pour la dépense, du Fonds de compensation pour la valeur ajoutée. La convention prend effet à la date de sa notification par le Département et la Commune et vaut autorisation d'occupation du domaine public départemental.

Le Maire présente le plan du projet présenté par la Société P.I.N.G, sur conseil et accord du Secteur Routier et demande à l'Assemblée l'autorisation de signer avec le Département la convention pour l'aménagement sécuritaire sur la RD 16 Avenue Tolosane.

Après en avoir délibéré l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan du projet et autorise son Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Haute-Garonne.

§ 2 Demande de subvention départementale pour les travaux d'urbanisation sur la RD 16 dénommée Avenue Tolosane

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier établi par la Société P.I.N.G sur conseil et accord du Secteur Routier, concernant l'urbanisation de la RD16 - sécurisation entre l'école et le complexe sportif. Ces travaux sont prévus en deux tranches.

La première opération prévoit un renfort de structure à l'entrée du groupe scolaire et la seconde opération la réalisation d'une continuité piétonne jusqu'au complexe sportif avec six places de stationnement.

Cette opération est estimée à 67 488, 50 € H.T. pour la première tranche et 13 167,75 € H.T pour la seconde tranche correspondant à un total de travaux de 105 mètres linéaires.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de demander une subvention au Conseil Général.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet des travaux et charge son Maire de solliciter une subvention pour de la part communale des travaux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne.

§ 3 Acquisition d'un photocopieur pour la Mairie

Le Maire rappelle au conseil que le photocopieur du secrétariat de la Mairie est arrivé à terme de son contrat de maintenance de même qu'au terme de sa durée de vie. Il convient donc de le remplacer.

Après l'exposé de Monsieur le Maire qui énumère les différentes propositions de trois sociétés :

- Ste BUREAUX pour un montant de 3 600.00 € HT
- Ste BUREAUTIQUE CONSEIL pour un montant de 3 600.00 € HT
- STE KONICA MINOLTA pour un montant de 3.724 € HT

Le Maire propose de retenir la Société BUREAUX, qui propose un meilleur tarif du coût des consommables, pour l'acquisition d'un photocopieur de marque OLIVETTI D-COLOR MF 222 au prix de 3 600.00 € H.T

- le coût des consommables est arrêté à 0,004 € HT la page noir et blanc et à 0,039 € HT la page couleur pour une durée de cinq ans.

L'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et charge le Maire de :

- demander à Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible.
- commander le photocopieur décrit ci-dessus à la société BUREAUX sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 21.
- signer le contrat de maintenance pour l'entretien du photocopieur avec la société BUREAUX.

§ 4 Admission en non-valeur sur budget Communal 2014

Monsieur le Maire expose que le Percepteur ne peut recouvrer certaines sommes après avoir étudié tous les recours et actions possibles.

Il s'agit de redevances garderie de l'année 2007 ne pouvant être recouvrées sur des foyers et des Entreprises. Il convient dès lors de mettre en non-valeur ces sommes. Le montant total s'élève à 27.72 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Communal (compte 6541).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

Admettre en non-valeurs les propositions faites par Monsieur le Percepteur pour un montant global de 27.72 €.

§ 5 Questions Diverses

Monsieur le Maire charge Messieurs MAUREL et MIQUEL d'établir un règlement concernant l'entretien des Talus, des fossés et des arbres en bordure d'une voie communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, le site Internet devrait être testé courant octobre et mis en place d'ici la fin janvier.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet concernant la réhabilitation de la Maison Eclusière pourrait être validé par Les Voies Navigables de France et les futurs acquéreurs pourraient débiter leur activité lors du premier semestre 2015.

Travaux :

Suite au dysfonctionnement du cumulus de la Salle Polyvalente (eau trop chaude), un devis pour la réparation ou le remplacement est en cours de réalisation.

Plusieurs Projeteurs du terrain d'entraînement sont défectueux, une étude sera demandée au Syndicat Electricité de la Haute-Garonne.

Bibliothèque :

Elodie CANO, Bibliothécaire a soumis à Monsieur le maire un projet de Médiathèque, il sera étudié pour l'élaboration du prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00